Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260709-CM2026_07_01-DE

COMMUNE DE TRÉBABU
FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Trébabu, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean Jacques BERTHEVAS.

Date de convocation du conseil municipal : mercredi 1er juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents :

Monsieur Jean-Jacques BERTHEVAS, Madame Catherine COLLET, Madame Virginie GARIN, Monsieur Lucien KEREBEL, Monsieur Jean-Pierre LE GALL, Madame Agnès LESCOP, Monsieur Pascal PRIGENT, Madame Kristell SALAUN, Monsieur David RICHARD

Absents excusés :

Monsieur Guillaume CHANTEUX
Madame Marine HARSTER

Madame Kristell SALAUN a été élu(e) secrétaire de séance.

CM2026-07-01 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Exposé

Un procès-verbal du conseil municipal est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance lors de la réunion suivante.

Délibération

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-15 ;
VU le procès-verbal établi à la suite de la séance du conseil municipal en date du 5 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est invité à :
- APPROUVER le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 029-212902829-20260709-CM2026_07_01-DE

***DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL* : ADOPTE A L'UNANIMITE**

Le Maire,
Jean Jacques BERTHEVAS

Le secrétaire de séance,
Kristell SALAUN

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Maire de Trébabu ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.